

## Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service Agriculture et du Développement Rural Affaire suivie par : Guillaume FENAT

Secrétariat de la CDPENAF

Tél: 01 60 56 73 00

Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 février 2022

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame, Monsieur

Par courrier, réceptionné le 12 janvier 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 492 21 00003, déposée par l'EARL de la BAUDIERE, représentée par Mme Nathalie GOUESBIER, pour l'installation de trois tunnels agricoles pour cultures et la réalisation d'une haie paysagère sur le territoire de la commune de Verdelot

La commune de Verdelot est régie par le règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 17 février 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur, l'EARL de la BAUDIERE est une exploitation agricole active et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une diversification agricole.

La commission apprécie l'effort d'intégration paysagère par la réalisation d'une haie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Agriculture et Développement Rural

Merine DE TALHQUET

Service urbanisme Syndicat des secrétariats VPM 9, Avenue de Villeneuve 77510 BELLOT